

Vendredi 28 juin 2024

Conseil Municipal du 27 juin 2024

Rouen : Des finances en excellente santé au service de l'intérêt général

Compte financier 2023, évolution du budget 2024, politiques de la Ville et éducative, mise en place de la vidéo-verbalisation... Rouen poursuit la maîtrise d'un budget ambitieux au service des Rouennaises et Rouennais.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Quand on parle du budget de la Ville de Rouen, on parle d'argent public ! À ce titre nous avons le devoir de maintenir des finances équilibrées tout en continuant d'investir pour améliorer les services publics et le cadre de vie à Rouen. C'est ce que nous faisons depuis 4 ans, et ce que nous continuerons à faire.*

Les finances de la Ville sont en très bon état. La dette est à son plus bas niveau et continue de baisser. L'investissement et la capacité d'autofinancement continuent d'augmenter.

C'est cette gestion maîtrisée qui permet de continuer à investir massivement à Rouen (37,4M€ en 2023 contre 32,5M€ en 2022 et environ 21M€ en 2020), d'accroître la capacité de la Ville à s'autofinancer et donc réduire le recours à l'emprunt, et ce, sans augmenter les impôts depuis 2016.

C'est dans cet esprit de responsabilité et de volontarisme concernant la gestion de l'argent public que nous poursuivons en 2024 l'investissement dans les politiques structurantes qui fondent la transition sociale et écologique. »

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Approbation du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2023

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à 22,03 millions d'euros, soit une augmentation de 15,62 millions d'euros par rapport à 2022, où il s'élevait à 6,41 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation significative des recettes de fonctionnement (+15,29 millions d'euros) entre 2022 et 2023, en grande partie du fait de l'augmentation de la valeur locative cadastrale décidée par l'Etat. Pour rappel, à Rouen, la taxe foncière est inchangée depuis 2016, son taux étant fixé à 23.25%

Du côté des dépenses de fonctionnement, on observe principalement une hausse des dépenses de personnel en lien avec l'augmentation du point d'indice, ainsi qu'une réduction des charges à caractère général grâce à la renégociation des tarifs d'électricité et de gaz en fin d'année 2023.

Concernant l'investissement, l'exécution de la section d'investissement de 2023 présente un déficit de 5,49 millions d'euros. Cette évolution est principalement due à une hausse des dépenses d'investissement, en particulier des équipements qui atteignent 37,26 millions d'euros, en forte progression de 4,78 millions d'euros par rapport à 2022 (32,48 millions d'euros),

Le résultat net de l'exercice 2023 s'établit à 22,37 millions d'euros, en augmentation de 6,97 millions d'euros par rapport au résultat de clôture de l'exercice 2022, qui était de 15,40 millions d'euros.

Enfin, l'épargne nette de la Ville s'établit à 13,06M€ en hausse de 5,44M€ par rapport à 2022, permettant un auto-financement plus important et un recours à l'emprunt plus modéré. Ainsi, cette bonne gestion financière permet à la Ville de Rouen de faire progresser significativement sa capacité de désendettement qui s'établit au 31 décembre 2023 à 4.73 ans contre 6.37 ans en 2022 (pour rappel, cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice, le seul d'alerte étant fixé à 15 ans).

Adoption de la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2023, qui s'élève à 22 369 678,14 €, les recettes de fonctionnement augmentent de 23 369 978,14 M€, portant le montant total des recettes cumulées de cette section à 206 968 678,14 €. Sans l'intégration du résultat de 2023, les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation de 1 581 805,56 €.

Cette augmentation permet notamment de renforcer l'autofinancement de 19,8 M€, le portant à 39,3 M€. Cette capacité, symbole d'une gestion saine et équilibrée, permet de réduire de 21,1 M€ l'emprunt d'équilibre budgétaire pour 2024.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4 101 672,00 €, en raison des contributions supplémentaires versées aux entités affiliées à la ville, notamment le Centre communal d'action sociale, ainsi que des ajustements des crédits votés en décembre 2023 lors de la présentation du budget primitif 2024.

En ce qui concerne les recettes réelles d'investissement, elles augmentent de 4,24 M€, portant le montant total des recettes réelles d'investissement (hors dette) à 17,70 M€. Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) augmentent de 1,79 M€, portant le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors dette) à 55,81 M€, soutenant ainsi les projets municipaux majeurs mis en œuvre depuis 2020.

Une Ville à l'écoute de toutes et tous

Renouvellement du contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville se traduit depuis 2015 par la mise en œuvre du contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie, développé autour de trois axes de cohésion sociale ; développement de l'activité économique et de l'emploi ; cadre de vie et renouvellement urbain. Initialement prévu pour une période de 5 ans, le contrat de ville a été prolongé, dans le contexte de crise sanitaire et dans l'attente des directives nationales.

La politique de la Ville a ainsi permis de mettre en œuvre sur le territoire rouennais, grâce à la complémentarité des actions associatives et municipales, de nombreuses actions relevant de domaines variés :

- Éducation, parentalité et jeunesse ;
- Insertion professionnelle et entrepreneuriat ;
- Sport et santé ;
- Lien social et vivre ensemble ;
- Culture.

Fin 2023, le comité interministériel des villes a fixé le nouveau cap de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Le périmètre rouennais de la politique de la Ville est ainsi étendu au quartier Grammont – Saint Sever – Orléans, et le quartier prioritaire des Hauts-de-Rouen est légèrement modifié avec la destruction des immeubles Les Canadiens.

Le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit ainsi dans la continuité du travail mené depuis 2015, tout en accentuant le lien entre les différents acteurs privés, publics et associatifs. Plus concrètement, ce nouveau contrat de Ville a pour ambition de :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats concrets pour les habitantes et habitants ;
- Mettre en place des actions concrètes en termes de sécurité, écologie du quotidien et accès à tous les services publics (offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale) ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

Le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Métropole Rouen Normandie bénéficie aujourd'hui d'un cadre général développant les grands enjeux de la politique de la Ville sur le territoire métropolitain : il sera précisé et complété par avenant d'ici la fin de l'année 2024.

La Ville se transforme

Mise en œuvre de la vidéoverbalisation au Centre de Supervision Urbaine

Depuis 2020, la Ville de Rouen se mobilise pour désengorger le réseau routier rouennais et améliorer son accessibilité. Cependant, de nombreuses infractions routières sont encore constatées, notamment en matière de stationnement et de circulation, portant atteinte à la sécurité des piétons et des usagers des mobilités douces.

Le dispositif de vidéoverbalisation permet de dissuader les automobilistes de commettre une infraction, mais également de les sanctionner le cas échéant par une verbalisation à distance pour les infractions suivantes :

- Stationnement interdit ;
- Circulation en sens interdit ;
- Non-respect de la signalisation.

Ce dispositif protège donc rapidement les riverains, mais il permet également de soulager les agents de la Police Nationale et la Police Municipale, qui peuvent être mobilisés sur d'autres missions de terrain. Le système de vidéoverbalisation s'appuie sur les caméras de vidéoprotection installées sur le territoire communal et reliées au Centre de Supervision Urbaine (CSU). Les agents en charge de la mise en œuvre du dispositif sont les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), ainsi que les agents du CSU volontaires et les policiers municipaux de manière plus ponctuelle.

Cette démarche de vidéoverbalisation s'est construite en concertation avec la brigade de proximité de la Police Municipale, ainsi qu'avec « *SABINE : l'association vélo de Rouen et sa Métropole* », qui recense les informations des cyclistes confrontés à des situations d'infractions et d'incivilités routières. Dès lors, les rues les plus contrôlées seront celles concernées par ce type d'infractions, tout en étant couvertes par les caméras de vidéoprotection :

- Rue Jeanne d'Arc (portion du Théâtre des Arts à la rue Lecanuet) ;
- Rue Lecanuet (portion de la rue Jeanne d'Arc à la place du Général de Gaulle) ;
- Rue de la République ;
- Rue Saint-Vivien ;
- Quais rive droite (de l'Avenue du Mont Riboudet au Quai de Paris) ;
- Rue Lafayette.

Afin de prévenir et d'accompagner cette démarche, une période de pédagogie est prévue au quatrième trimestre 2024. Durant cette phase, la Police Municipale et l'association SABINE réaliseront des opérations de communication, en particulier sur le terrain.

La Ville soutient les associations et sa jeunesse

Nouvelles attributions de subventions à des associations

La Ville de Rouen se mobilise pour renforcer et pérenniser les projets des associations implantées sur le territoire rouennais, acteurs clés de l'action publique locale. Pour ce faire, la Ville participe au financement d'associations agissant dans de nombreux domaines tels que l'action sociale et la solidarité avec l'association Welcome Rouen Normandie, la transition écologique avec l'association Triticum, ou encore la culture avec l'association le Poème Harmonique.

Lors de la séance du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au soutien financier des associations 5 879 231€ pour l'année 2024.

Pour l'exercice 2024, 205 associations se sont vues attribuer une ou des subventions. Le total des octrois s'élève à 5 082 558€.

Programmation 2024 de la Cité Éducative des Hauts-de-Rouen

Depuis 2019, la Ville de Rouen participe à la démarche éducative de la politique de la Ville : la « Cité Éducative » des Hauts-de-Rouen. Cette démarche a pour ambition de favoriser la continuité de l'action éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en lien direct avec les familles. En développant un réseau d'acteurs engagés pour la réussite éducative et l'insertion professionnelle, les Cités Éducatives assurent une cohérence des projets scolaires, périscolaires et extra-scolaires au service de l'émancipation des enfants et des jeunes.

La Cité Éducative des Hauts-de-Rouen s'engage clairement au service de la réussite de tous les jeunes du quartier. Elle rassemble 5 lieux d'accueil petite enfance, 13 écoles maternelles et élémentaires, les collèges Georges Braque et Boieldieu, 12 associations et plusieurs services de la Ville de Rouen pour développer des actions clés autour de 4 axes principaux :

- Prévenir l'échec et le décrochage scolaire par l'acquisition de savoirs fondamentaux ;
- Construire un projet d'orientation et d'insertion pour et avec les jeunes, en impliquant leurs parents ;
- Devenir citoyen en prenant sa pleine place dans la cité ;
- Améliorer le parcours santé des enfants et des jeunes.



Les actions menées dans le cadre de la Cité éducative sont ainsi diverses, touchant à la fois à des aspects sociaux et sportifs en lien avec les associations, mais également par des ateliers de réussite éducative grâce à l'engagement des établissements scolaires.

La programmation 2024 de la Cité Éducative des Hauts-de-Rouen permet donc d'assurer la continuité de ses actions, et de les étendre au quartier prioritaire Grammont – Saint Sever – Orléans grâce à une labellisation renouvelée jusqu'en 2027. Pour ce faire, le budget alloué par l'État à la programmation des actions de la Cité Éducative rouennaise est de 400 000€. La Ville de Rouen complète ce montant en abondant 50 000€ de crédits afin de financer les actions présentées par les structures associatives et institutionnelles du programme de la Cité Éducative.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53